

IRATA LOGBOOKS

INFORMATIONS & INSTRUCTIONS

TRADUCTIONS & SOURCES

Provenance des données traduites :

- IRATA ICOP TC-102ENG v3:2014 ;
- IRATA TACS TC-101ENG v005:2021 ;
- Communications mail et site internet IRATA de 2015 à 2022.

DOMAINE D'APPLICATION :

Ce document regroupe les principales informations et instructions émises par IRATA⁽¹⁾ au sujet précis des logbooks (*carnets de bord*) techniciens cordistes IRATA, traduites en français, en vue de rappeler les principes fondamentaux et les modalités pratiques d'utilisation de ce composant important d'un système de management des activités sur cordes.

Ces informations et instructions sont destinées à tout technicien cordiste IRATA, qu'il soit employé par une société membre d'IRATA ou non, à tout employeur susceptible de recruter un technicien IRATA, que sa société soit membre d'IRATA ou non, et à toute autre partie intéressée.

Les données traduites sont issues des documents cadres d'IRATA – l'ICOP⁽²⁾ et le TACS⁽³⁾ – et de communications émises par IRATA depuis 2015 par mail et sur son site internet. Elles ne se prétendent pas exhaustives, mais abordent chacune un point particulier offrant conjointement une compréhension globale du sujet, à la date de la rédaction.

Les sources originales en anglais et leurs liens de téléchargement sont indiqués pour chaque partie traduite.

⁽¹⁾ IRATA = Industrial Rope Access Trade Association

Association professionnelle pour l'accès au moyen de cordes – <https://irata.org/fr/>

⁽²⁾ ICOP = International Code of Practice

Code de pratique internationale IRATA, version TC-102ENG v3 du 01/07/2014

⁽³⁾ TACS = Training, Assessment & Certification Scheme

Programme de formation, évaluation et certification IRATA, version TC-101ENG v005 du 20/05/2021

INDEX :

IRATA ICOP / LOGBOOKS – PRINCIPE ET DISCIPLINE.....	Page 2
IRATA TACS / LOGBOOKS	
DÉFINITION ET UTILITÉ POUR MISE À NIVEAU ET REVALIDATION.....	Page 2
IRATA TACS / LOGBOOKS – PRINCIPE GÉNÉRAL ET INSTRUCTIONS.....	Page 3
IRATA TACS / LOGBOOKS – SECTION EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE.....	Page 4
INFO 07/10/2015 / SIGNATURES NON-IRATA L3 DANS LES LOGBOOKS.....	Page 6
INFO 07/02/2022 / PERTE DE LOGBOOK TECHNICIEN.....	Page 7
INFO 09/10/2020 / JUGEMENT DE PLAINTÉ	
AUTO-VÉRIFICATION ET MAUVAISE TENUE DE LOGBOOK.....	Page 8
INFO 09/06/2021 / LES LOGBOOKS IRATA DEVIENNENT NUMÉRIQUES !.....	Page 9

2.5 Formation

2.5.2 Programme de formation, évaluation et certification d'IRATA International

2.5.2.10 Les techniciens cordistes sont enregistrés dans le programme de formation, d'évaluation et de certification d'IRATA International (TACS) et reçoivent un logbook (*carnet de bord*) personnel qui sert à documenter leur expérience professionnelle et toute formation pertinente reçue.

Comme le prévoit le programme, les entrées du carnet doivent être contresignées par un superviseur de la sécurité des travaux sur cordes IRATA International. Les employeurs qui embauchent de nouveaux cordistes doivent évaluer et, si nécessaire, vérifier les informations contenues dans leur logbook afin de confirmer leur aptitude au travail à effectuer (voir 2.3.2).

2.6 Responsables de l'accès par cordes (*rope access managers*), superviseurs sécurité cordistes (*rope access safety supervisors*) et autres postes de supervision/management

2.6.3 Autres éléments de supervision/management

2.6.3.1 Discipline au travail

Dans le cadre de leur obligation de maintenir un lieu de travail sûr, les employeurs doivent contrôler toute tendance des employés à travailler de manière indisciplinée en l'enregistrant dans leur logbook personnel et ne doivent pas annuler les commentaires défavorables avant d'être totalement convaincus qu'ils ne se reproduiront pas.

2 Termes et définitions

logbook (*carnet de bord*)

Enregistrement d'expérience professionnelle approuvé par IRATA International

SOURCE : IRATA TACS TC-101ENG v5
Pages 6 et 9
<https://irata.org/downloads/2059>
DATE : 20/05/2021

4 Orientation des candidats

4.3 Conditions préalables à la formation : passage au niveau 2 ou au niveau 3 (*upgrade*)

4.3.3 Les candidats qui souhaitent se mettre à niveau doivent s'assurer :

- a) que leur certification actuelle est toujours valable le jour de l'évaluation ;
- b) qu'ils ont l'expérience nécessaire d'un an et 1000 heures de travail enregistrées et signées dans leur logbook. Voir 4.13 pour plus de détails sur les logbooks.

NOTE Pour éviter toute confusion, un an d'expérience signifie qu'un technicien est éligible pour une évaluation de mise à niveau le jour civil un an et un jour après sa précédente évaluation ; par exemple, le 1er avril 2014 pour l'évaluation de niveau 1, le 2 avril 2015 pour l'évaluation de niveau 2 la plus proche possible.

4.3.4 Les cordistes qui se mettent à niveau ou se revalident doivent fournir leurs logbooks à l'entreprise de formation membre d'IRATA avant le début de la formation. Si les cordistes ont perdu leur logbook, ils doivent prendre des dispositions pour qu'un nouvel exemplaire soit délivré, complété et vérifié avant le début de la formation.

4.13 Logbooks

4.13.1 Les logbooks (*carnets de bord*) sont délivrés par le siège social d'IRATA et doivent être maintenus par le technicien cordiste.

Les signatures de vérification des entrées dans le logbook et les coordonnées de l'entreprise ne doivent être apposées que par les personnes suivantes :

- Un technicien IRATA de niveau 3 qui était directement impliqué dans la supervision des activités d'accès par cordes ;
- Un directeur, un directeur général, un responsable des activités d'accès par cordes (*Rope Access Manager*) ou un responsable technique de l'entreprise d'accès par cordes responsable de l'exécution des activités d'accès par cordes (*Technical Authority*) ;
- Un chef de projet accès par cordes sur site qui est responsable de la gestion de projet du chantier où les activités d'accès par cordes ont été entreprises.

4.13.2 Chaque logbook délivré porte un numéro de série unique.

NOTE Il est différent du numéro IRATA unique du technicien cordiste.

4.13.3 À des fins d'identification, chaque logbook comprend le numéro IRATA unique du cordiste et sa photographie, qui doivent être signés par lui-même.

4.13.4 Le logbook est utilisé pour enregistrer l'expérience et la formation du technicien cordiste, y compris le nombre total d'heures consacrées à l'accès par cordes, le type et la variété des travaux entrepris, et quand les travaux ont eu lieu. Les techniciens cordistes qui souhaitent passer au niveau 2 ou au niveau 3 ne peuvent être évalués sans un logbook correctement tenu et à jour.

4.13.5 Toutes les évaluations IRATA sont enregistrées dans le logbook du technicien cordiste. Les dates, le lieu et le titre du cours original (par exemple, mise à niveau 2 – *L2 Upgrade*) doivent être enregistrés dans les cases prévues à cet effet. Les évaluations échouées doivent être enregistrées dans la section 'Record of Training Courses Attended' (*Enregistrement des formations suivies*) du logbook du candidat. Le mot "Fail" (*Échec*) est inscrit dans la case 'Other information' (*Autres informations*) et la date est clairement indiquée dans la même case. L'évaluateur doit inscrire son numéro IRATA et sa signature dans la case intitulée 'Training Organisation & Course Stamp' (*Cachet de l'organisme de formation et de la formation*).

4.13.6 Le travail utilisant d'autres méthodes d'accès basées sur le harnais, telles que l'arrêt des chutes ou la retenue, doit être enregistré, mais les heures enregistrées uniquement pour ces méthodes ne sont pas prises en compte pour les exigences des mises à niveau.

4.13.7 Les heures accumulées pendant la formation aux techniques d'accès par cordes doivent être enregistrées, mais elles ne sont pas prises en compte dans le calcul des heures de travail requises pour les mises à niveau.

4.13.8 Les heures accumulées dans le cadre de l'exercice de la fonction de formateur ou assistant-formateur cordiste sont considérées comme des heures de travail et sont donc prises en compte pour les mises à niveau.

4.13.9 Les techniciens cordistes de niveau 3 sont responsables de l'exactitude de leur propre logbook. Dans la mesure du possible, ils doivent demander à l'employeur de les contresigner. Lorsqu'ils signent les logbooks des techniciens cordistes sous leur supervision, les techniciens cordistes de niveau 3 doivent s'assurer que les entrées sont correctement complétées et que les heures enregistrées sont exactes.

4.13.10 Les entrées du logbook doivent être effectuées après la fin de chaque période d'activité d'accès par cordes qualifiante (voir clause 4.14.5). Ces entrées doivent être lisibles et effectuées à l'aide d'un stylo à bille, à l'encre bleue ou noire.

4.13.11 Si un technicien cordiste perd son logbook, il est tenu de contacter IRATA immédiatement afin d'organiser son remplacement. Les techniciens sont tenus d'obtenir des références crédibles (voir clause 4.13.1) pour toutes les heures perdues du logbook.

Lorsque des heures perdues sont nécessaires pour passer à un niveau supérieur, par exemple du niveau 1 au niveau 2, le technicien doit obtenir des documents de référence crédibles pour vérifier les heures dans le logbook de remplacement avant le début de la formation. La conservation d'une copie scannée d'un logbook peut faciliter le processus de remplissage d'un logbook de remplacement.

4.13.12 L'utilisation frauduleuse ou l'altération d'un logbook IRATA entraîne la suspension ou le retrait de la certification IRATA du technicien cordiste.

4.14 Comment remplir la section 'work experience' (*expérience professionnelle*) d'un logbook

4.14.1 Sous le titre de colonne 'Date', les travaux doivent être consignés dans le logbook par périodes de deux semaines au maximum. Lorsque les techniciens cordistes travaillent sur plus d'un site dans une journée, les tâches doivent être saisies séparément.

4.14.2 Sous le titre de colonne 'Employing Company' (*Société employeuse*), il convient d'inscrire le nom de la société employeuse.

4.14.3 Sous le titre de colonne 'Details of task being undertaken' (*Détails de la tâche entreprise*), la nature du travail et les méthodes d'accès utilisées doivent être décrites ; par exemples :

- window cleaning / descent on ropes - basic rigging ;
(*nettoyage de vitres / descente sur cordes – installations de cordes de base*)
- installing fall-arrest nets / aid-climbing - retrievable rigging ;
(*installation de filets antichute / aid-climbing - installations de cordes récupérables*)
- inspection of steelwork / ascent and descent on ropes - aid climbing - tensioned lines.
(*inspection de charpente métallique / montée et descente sur cordes ; aid climbing - cordes tendues*)

4.14.4 Sous le titre de colonne 'Location' (*Localisation*), les techniciens cordistes décrivent brièvement le type de structure sur laquelle ils ont travaillé ; par exemples :

- concrete tower block ;
(*tour en béton*)
- steel-framed warehouse ;
(*entrepôt à ossature métallique*)
- flare stack; oil platform.
(*torchère ; plate-forme pétrolière*)

4.14.5 Sous le titre de colonne 'Hours worked' (*Heures travaillées*), un reflet exact du temps consacré directement aux activités d'accès par cordes doit être enregistré. En plus du temps consacré à la tâche principale notée dans la section 'Details of task being undertaken', il peut s'agir du temps passé à installer et désinstaller les cordes, à inspecter le matériel d'accès par cordes et des toolbox talks (*causeries*). Cela ne comprend pas les autres périodes passées sur site, comme les pauses repas, l'attente des permis de travail ou les phases d'arrêt dus aux intempéries. Pour cette raison, les heures enregistrées sont généralement inférieures à celles qui sont payées ou inscrites sur les relevés horaires.

4.14.6 Sous le titre de colonne 'Max height worked' (*Hauteur maximale travaillée*), il convient d'enregistrer un reflet précis de la hauteur maximale travaillée lors de l'exécution de tâches d'accès par cordes.

4.14.7 Sous le titre de colonne 'Supervisor's signature' (*Signature du superviseur*), toutes les entrées du logbook sont contresignées par le technicien cordiste de niveau 3 superviseur, qui y inscrit son nom (imprimé clairement), sa signature et son numéro IRATA unique.

NOTE Les techniciens cordistes qui souhaitent une mise à niveau (Upgrade) et qui ne sont pas en mesure de fournir des signatures de niveau 3 doivent contacter une société de formation membre d'IRATA avant de s'inscrire à une formation.

4.14.8 En face du titre de ligne 'Total hours for this page' (*Total des heures pour cette page*), le total des heures enregistrées sur cette page est additionné et enregistré.

4.14.9 En face du titre de ligne 'Running total of hours worked' (*Total courant des heures travaillées*), les heures reportées sur la page précédente sont ajoutées au *Total des heures pour cette page*, puis enregistrées ; voir la **Figure 2** pour un exemple. La **figure 2** suppose que le total courant des heures travaillées des pages précédentes est de 2300. En ajoutant le total des heures de 148 pour cette page, on obtient un total courant de 2448 heures travaillées.

WORK EXPERIENCE									
Date	Employing company	Details of task being undertaken	Location	Hours worked			Max. height worked	Supervisor's signature	
02-13 January 2014	XYZ Offshore Inspection Services	Ascending/descending, passing re-anchors. Painting.	Offshore platform XYZ, North Sea	x	5	0	30 m	A N Other 3/xxxxx	<i>ASN Other</i>
23-27 January 2014	XYZ Offshore Inspection Services	Climbing with fall arrest lanyards, descent, rope-to-rope transfer. NDT Inspection.	Offshore platform XYZ, North Sea	x	2	2	28 m	A N Other 3/xxxxx	<i>ASN Other</i>
06-17 February 2014	XYZ Offshore Inspection Services	Horizontal aid climbing, ascent/descent, passing deviations. NDT Inspection.	Offshore platform XYZ, North Sea	x	4	6	25 m	A N Other 3/xxxxx	<i>ASN Other</i>
20-24 February 2014	Onshore Cleaning Services	Rigging Y hangs and rope/edge protection with Level 3, descending. Window cleaning.	Glass hi-rise, London	x	3	0	90 m	A N Other 3/xxxxx	<i>ASN Other</i>
Total hours for this page				x	1	4	8		
Running total of hours worked				2	4	4	8		

Figure 2 Exemple de la façon dont la page work experience d'un logbook IRATA doit être complétée

Traduction Figure 2 :

EXPÉRIENCE DE TRAVAIL									
Date	Société employeuse	Détails de la tâche entreprise	Localisation	Heures travaillées			Hauteur maximale travaillée	Signature du superviseur	
02-13 Janvier 2014	XYZ Offshore Inspection Services	Montée/descente sur cordes, franchissement de fractionnements. Peinture.	Plateforme offshore XYZ, Mer du Nord	x	5	0	30 m	A N Other 3/xxxxx	<i>ASN Other</i>
23-27 Janvier 2014	XYZ Offshore Inspection Services	Escalade avec longues antichute, descente, transferts de jeux de cordes. Inspection en CND.	Plateforme offshore XYZ, Mer du Nord	x	2	2	28 m	A N Other 3/xxxxx	<i>ASN Other</i>
06-17 Février 2014	XYZ Offshore Inspection Services	Aid climbing horizontal, montée/descente, franchissement de déviations. Inspection en CND.	Plateforme offshore XYZ, Mer du Nord	x	4	6	25 m	A N Other 3/xxxxx	<i>ASN Other</i>
20-24 Février 2014	Onshore Cleaning Services	Installation d'amarrages en Y et protection des cordes/structure avec L3, descente. Nettoyage de vitres.	Gratte-ciel en verre, Londres	x	3	0	90 m	A N Other 3/xxxxx	<i>ASN Other</i>
Total des heures pour cette page				x	1	4	8		
Total courant des heures travaillées				2	4	4	8		

SIGNATURES NON-IRATA L3 DANS LES LOGBOOKS

Le comité de formation est en train de mettre à jour les procédures 032R pour les enregistrements IRATA et l'entrée directe dans deux annexes du document TACS.

Pendant ce temps, les seules indications concernant les signatures des logbooks figurent dans les TACS 4.13.1 et 4.14.7. où il est indiqué que :

4.13.1 *Les logbooks (carnets de bord) sont délivrés par le siège social d'IRATA et doivent être maintenus par le technicien cordiste.*

Les entrées du logbook doivent être contresignées par le technicien cordiste de niveau 3 qui supervise.

4.14.7 *Sous le titre de colonne 'Supervisor's signature' (Signature du superviseur), toutes les entrées du logbook sont contresignées par le technicien cordiste de niveau 3 superviseur, qui y inscrit son nom (imprimé clairement), sa signature et son numéro IRATA unique.*

NOTE *Les techniciens cordistes qui souhaitent une mise à niveau (Upgrade) et qui ne sont pas en mesure de fournir des signatures de niveau 3 doivent contacter une société de formation membre d'IRATA avant de s'inscrire à une formation.*

En cas de demande de conseils et jusqu'à ce que nous disposions d'une version de l'annexe B du TACS approuvée par les membres, les règles suivantes s'appliquent :

- Les techniciens qui ne sont pas toujours en mesure d'obtenir la signature d'un IRATA niveau 3 doivent faire signer leurs heures par une personne en autorité qui peut vérifier que les heures sont exactes et ont été effectuées sur un système à double cordes. La personne qui approuve les heures enregistrées doit imprimer son nom, sa fonction et laisser un numéro de téléphone de contact.

Si cela est fait rétrospectivement, une lettre officielle d'une société employeuse vérifiant les entrées multiples est également acceptable.

Exemples de personnes qui peuvent signer les logbooks :

- Superviseur cordiste d'autres systèmes, par exemples : Soft L4 or Sprat L3, ARAA L2/L3 (En cas de doute, contactez le RAC - *Comité consultatif régional* - local pour obtenir des conseils) ;
- Chef de projet accès par cordes ou directeur général de l'entreprise.

Les entreprises de formation et les instructeurs doivent s'assurer que le candidat connaît le système IRATA avant de le présenter à l'évaluation.

Lorsqu'ils sont confrontés à des logbooks contenant des heures non signées IRATA L3, les organismes de formation et les évaluateurs IRATA doivent faire preuve d'une vigilance accrue quant à la validité de ces heures. Dans ce cas, afin de mieux évaluer l'expérience du candidat en matière d'accès par corde, les évaluateurs doivent évaluer les connaissances professionnelles antérieures du candidat.

Les candidats au niveau 3 doivent également répondre avec succès aux questions qui permettront de déterminer leur niveau de connaissance de l'ICOP et leur compréhension du système IRATA.

Training Committee – Comité de formation
IRATA International

PERTE DE LOGBOOK TECHNICIEN

LOGBOOKS TECHNICIEN

Comme indiqué dans la **clause 4.3.4 du TACS [TC-101ENG]** :

'Les cordistes qui se mettent à niveau ou se revalident doivent fournir leurs logbooks à l'entreprise de formation membre d'IRATA avant le début de la formation. Si les cordistes ont perdu leur logbook, ils doivent prendre des dispositions pour qu'un nouvel exemplaire soit délivré, complété et vérifié avant le début de la formation.'

Il a été porté à notre attention que certains techniciens arrivent en formation sans leur logbook.

QUE DOIT FAIRE UN TECHNICIEN S'IL A PERDU SON LOGBOOK AVANT LE DÉBUT D'UNE FORMATION ?

Si un technicien a perdu son logbook, il doit prendre des dispositions pour qu'un nouveau logbook soit délivré, complété et vérifié avant le début de la formation. Le technicien est responsable de son logbook, qui doit être considéré comme un document important pour enregistrer son expérience et sa formation.

Pour demander un nouveau logbook, un technicien doit remplir le formulaire de documents de remplacement sur le site Web d'IRATA. Veuillez cliquer [ICI](#) pour accéder au formulaire de documents de remplacement en ligne.

Les entreprises membres d'IRATA peuvent demander un logbook de remplacement au nom d'un technicien. Les entreprises membres d'IRATA sont tenues de demander un logbook de remplacement en utilisant le formulaire de consentement au remplacement du document du technicien [FM-319ENG] qui se trouve [ICI](#) dans la zone réservée aux membres du site Web d'IRATA.

COMMENT LES TECHNICIENS PEUVENT-ILS FAIRE VÉRIFIER LES HEURES INSCRITES DANS LEUR LOGBOOK DE REMPLACEMENT ?

Les techniciens qui perdent leur carnet de bord doivent se référer à la clause 4.13.11 du TACS [TC-101ENG], qui stipule ce qui suit :

4.13.11 *'Les techniciens sont tenus d'obtenir des références crédibles (voir clause 4.13.1) pour toutes les heures perdues du logbook. Lorsque des heures perdues sont nécessaires pour passer à un niveau supérieur, par exemple du niveau 1 au niveau 2, le technicien doit obtenir des documents de référence crédibles pour vérifier les heures dans le logbook de remplacement avant le début de la formation. La conservation d'une copie scannée d'un logbook peut faciliter le processus de remplissage d'un logbook de remplacement.'*

Des références crédibles peuvent être obtenues auprès des personnes autorisées suivantes, énumérées dans la clause 4.13.1 du document TACS [TC-101ENG] :

- Un technicien IRATA de niveau 3 qui était directement impliqué dans la supervision des activités d'accès par cordes
- Un directeur, un directeur général, un responsable des activités d'accès par cordes (*Rope Access Manager*) ou un responsable technique de l'entreprise d'accès par cordes responsable de l'exécution des activités d'accès par corde (*Technical Authority*) ;
- Un chef de projet accès par cordes sur site qui est responsable de la gestion de projet du chantier où les activités d'accès par cordes ont été entreprises.

Veuillez prendre des précautions pour ne pas perdre les heures de logbook que vous avez travaillé si dur pour obtenir!

JUGEMENT DE PLAINTE AUTO-VÉRIFICATION ET MAUVAISE TENUE DE LOGBOOK

Un technicien IRATA L1 a enfreint la politique IRATA relative aux logbooks dans la mesure où il a auto-vérifié une entrée enregistrée dans son logbook IRATA. De plus, lors de l'inspection du logbook du défendeur par un évaluateur IRATA, les irrégularités supplémentaires suivantes ont été identifiées :

- Absence de signatures de vérification de superviseurs d'accès par corde ;
- Modifications apportées aux totaux des pages des heures travaillées, après vérification ;
- Entrées incomplètes dans le logbook ;
- Dégradation du logbook.

Le défendeur a reconnu ses torts.

La commission d'arbitrage a déterminé ce qui suit :

“La commission note que plus de 500 heures d'accès par cordes non vérifiées ont été inscrites dans le logbook du défendeur et que cela soulève des doutes quant à l'authenticité d'autres heures de travail enregistrées dans le logbook du défendeur.

Le nombre d'erreurs identifiées et le mépris total pour les politiques d'IRATA en matière de logbook sont alarmants. Le fait que le défendeur admette avoir vérifié lui-même ses propres heures de travail sur cordes, comme s'il s'agissait d'une pratique acceptée, souligne son manque de connaissance des exigences de base du logbook.

Cela soulève également des inquiétudes quant à d'autres politiques importantes dont il pourrait ne pas être conscient.

En conséquence, la commission a déterminé que le défendeur ne sera pas autorisé à suivre de formation ni d'évaluation IRATA pendant une période de six mois, après quoi la réintégration du défendeur en tant que technicien IRATA est subordonnée à la réussite d'une formation et d'une évaluation IRATA de niveau 1.

En outre, le défendeur n'est pas autorisé à utiliser les heures enregistrées dans son logbook aux fins du passage au niveau 2 IRATA et devra, par conséquent, obtenir un nouveau logbook.”

COMMENTAIRE D'IRATA

Conformément à la politique IRATA relative aux logbooks, telle que définie dans le 'Training, Assessment & Certification Scheme' (*Programme de formation, évaluation et certification*), les techniciens sont responsables de l'exactitude, de la précision et de l'exhaustivité de toutes les entrées enregistrées dans leurs logbooks IRATA. Le non-respect de ces exigences entraînera probablement une sanction.

Veuillez tenir correctement les logbooks. Le logbook IRATA est un document important auquel toute l'industrie se fie. Vous trouverez des conseils sur la manière de remplir correctement les logbooks [ICI](#). En cas de doute, veuillez contacter IRATA pour plus de précisions.

LES LOGBOOKS IRATA DEVIENNENT NUMÉRIQUES !

À la suite d'une enquête menée auprès des entreprises membres certifiées IRATA basées dans 65 pays, la décision a été prise de transférer le logbook IRATA format papier dans le domaine numérique.

73 % des 423 entreprises membres mondiales qui ont répondu à l'enquête souhaitent que seuls les techniciens IRATA certifiés de niveau 3 et les représentants des entreprises membres d'IRATA vérifient les heures de travail du logbook.

Les techniciens IRATA de niveau 3 (L3) pourront vérifier les heures de travail, qu'ils travaillent ou non pour une entreprise membre d'IRATA.

Les membres agréés IRATA sont tenus de s'assurer que leur personnel d'accès par cordes est supervisé par un L3 qualifié et souhaitent qu'il en soit de même pour les entreprises d'accès par cordes non membres agréés IRATA qui ne sont pas soumises à un audit par IRATA.

Même si la transition d'un système papier à un système numérique sera difficile, les avantages sont évidents pour les membres agréés IRATA :

- Automatisation des données trimestrielles des techniciens
- Amélioration de l'intégrité des heures de travail enregistrées
- Amélioration des données statistiques
- Sauvegarde sécurisée dans le cloud
- Flux d'informations pour les techniciens (bulletins de sécurité, etc.)
- Rapport d'incident basé sur une application
- Respect de l'environnement
- Rentable pour les techniciens

Le processus de développement est en bonne voie et les développeurs de logiciels externes sont invités à soumissionner pour certaines parties du projet. IRATA dispose de sa propre équipe interne de développement de logiciels qualifiée, dont l'objectif principal est de préparer ses systèmes internes à ce changement important.

La sécurité des données, l'authentification des utilisateurs et la fiabilité sont des exigences essentielles pour la nouvelle application logicielle et une période de tests rigoureux sera nécessaire.

Entre-temps, un groupe de travail d'IRATA est en train de convenir de politiques et de spécifications pour l'utilisation d'un logbook numérique basé sur le Web.

IRATA écrira à tous ses techniciens pour leur expliquer la transition et le fonctionnement du système bien avant sa mise en œuvre.